

Bonjour à toutes et à tous,

Voici notre premier courrier pour l'année 2021.

Cette année a été particulièrement difficile, le cumul de la crise sanitaire et économique nous touchant tous de plein fouet.

Nous commençons par une pensée pour les nombreux salariés Modis ayant contracté le virus et pour ceux ayant perdu leur mission durant cette période, ainsi que pour ceux qui ont quitté Modis cette année et que nous avons accompagnés dans le cadre de la négociation de ruptures conventionnelles et parfois aussi de licenciements.

Aujourd'hui encore, les 2 crises s'entretiennent et **ce sont toujours plus de 250 d'entre nous qui sont sans activité** (un chiffre 2 fois supérieur à la normale), dans l'inquiétude de ce que peut leur réserver l'avenir, alors que les modalités de l'Activité Partielle pourraient rapidement se durcir.

Après les gros titres sur la **crise de l'aéronautique**, qui impacte les agences MODIS de Toulouse et Nantes, ce sont aujourd'hui les pertes d'emplois chez **Michelin** qui demain pourraient toucher l'agence de Clermont-Ferrand, ainsi que d'autres pertes de contrats dont les nouvelles nous parviennent, moins médiatiques mais pas moins lourdes de conséquences.

Pourtant, Modis n'est pas la plus exposée des sociétés de notre secteur, et les nouvelles qui nous reviennent de nos collègues de chez AKKA, EXPLEO, ALTEN ou ALTRAN sont autrement plus inquiétantes, puisque les suppressions de postes se comptent parfois en centaines.

Chez Modis, l'année qui s'annonce devrait être très contrastée entre des agences qui s'en sortent, et d'autres qui souffriront d'une baisse d'activité durable.

Dans ce contexte difficile, l'amélioration de la situation va nécessiter des efforts de la part de tous.

Aussi, dans le cadre des négociations en cours avec la Direction, nous avons souhaité autant que possible arriver à des accords permettant de marquer notre **volonté de travailler en commun au redressement de Modis**, dans l'intérêt de tous ses salariés, car c'est la condition de la sécurisation d'un maximum de nos emplois.

Vous pourrez constater dans les pages qui suivent que dans ce contexte difficile, nous avons réussi à obtenir des avancées que nous estimons important de marquer par notre signature.



Enfin, alors que dans notre campagne électorale 2020 nous annoncions avoir l'ambition de rapprocher les salariés Modis, les événements de cette année ont quelque peu contrecarré nos plans... Nous espérons donc que 2021 nous permette de nous retrouver, et de retrouver de la convivialité !

En attendant, nos représentants sont à votre écoute et notre blog vous permet de recevoir en direct les dernières nouvelles, de réagir et plus largement d'offrir un espace de discussion et d'échange nous permettant de pallier l'éloignement géographique.



1 mail tous les 4 mois, c'est bien...
L'information en direct, c'est mieux !

Pour être informé régulièrement et donner votre avis :



[Abonnez-vous au blog Cfdt Modis](#)

L'inscription au blog est **gratuite, anonyme** et **résiliable** à tout moment.

Signature d'accord NAO

La signature d'un accord relatif aux **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires est **exceptionnelle chez MODIS**, et nous n'avons pas trouvé trace de signature ces 10 dernières années au moins.


Dans le contexte particulier de la crise que nous connaissons, nous avons tenu par notre signature à marquer des évolutions importantes par rapport aux tendances observées les années précédentes.

Voici le détail des principales mesures adoptées :

Budget d'augmentations individuelles de 1,2%

Certe, ce budget est en baisse par rapport aux années précédentes où il atteignait 2%. Cependant, il n'aura échappé à personne que la situation économique a radicalement changé et que les perspectives pour 2021 sont loin d'être réjouissantes.

Amélioration de la prise en charge des moyens de communication

 C'est **LA** mesure collective qui pèse le plus dans cet accord : l'amélioration de la prise en charge des moyens de communication personnels utilisés en partie à titre professionnel.

 Il sera dorénavant possible de faire prendre en charge les factures internet en plus de celles de téléphonie, toujours dans la limite de 50% et d'un plafond de **17 €/mois**.

Hausse du budget des Activités Sociales et Culturelles du CSE

Après 4 ans de stagnation, le budget du CSE augmente de **+7%**, pour la seconde année consécutive. Et cette progression sera conservée pour les années à venir.

Limitation des écarts de salaire indécents



L'accord donne suite à une revendication historique de la Confédération Européenne des Syndicats : la **limitation du plus haut salaire à 20 fois le salaire minimal** (ce qui laisse une marge importante pour rémunérer nos dirigeants mais limite les possibles abus).



Coup de pouce aux bas salaires

Comme les années précédentes, **les minima salariaux applicables chez Modis sont rehaussés de +30 €** par rapport aux minima conventionnels de la branche ([qui ont augmenté au 1er novembre](#)).

Virement des paies

[Suite à notre demande](#), la Direction s'engage à évaluer la faisabilité d'effectuer le **virement de la paie de janvier de façon instantanée** (précisons toutefois que cette décision dépend du Groupe Adecco, et pas de Modis).

Au final, nous tenons par notre signature à marquer le poids inédit des mesures collectives et le maintien dans la période de crise que nous traversons d'un budget d'augmentation décent. Nous remercions aussi nos collègues de la CFTC de signer également l'accord, condition indispensable pour qu'il soit applicable.

| Bilan des NAO | | |
|---|---|--|
| 2019 et 2020 | 2021 | Poids respectif des mesures |
|  |  | Individuelles Collectives |

Signature d'un accord sur l'Egalité Professionnelle et la Qualité de Vie au travail

Parmi de nombreuses mesures, l'accord entérine pour 3 ans les principales dispositions suivantes :

Egalité professionnelle

- 0,2% du budget des augmentations sera ciblé sur le rattrapage des éventuels écarts de salaire
- Pour la première fois, le diagnostic sera partagé avec les organisations syndicales



Parentalité



- **3 jours enfants malade** sont pris en charge par Modis.
- **1 jour supplémentaire** est accordé aux **parents isolés** ou aux **familles ayant plus de 3 enfants**.

Dans le cadre de **l'allongement à 25 jours du congé paternité** (à partir de juillet 2021):

- **maintien intégral du salaire** (subrogation sans limitation au PMSS)
- obligation de la **prise d'un minimum de 14 jours**

Vie quotidienne

- **1 jour** de congé **en cas de déménagement**

Transports doux

- **Prise en charge à 100% des abonnements aux vélos publics** (cumulable avec la prise en charge aux transports en commun).
- **IK vélo** augmentée à **200 €/an**.
- Aide à la recharge d'un **véhicule électrique : prise en charge de 200 €/an** de la consommation électrique du véhicule.



Accidents de la vie



- Pour les **victimes de violences conjugales** :
 - 2 jours d'absence rémunérée
 - Prise en charge d'un hébergement d'urgence
- **Décès du conjoint ou d'un parent direct** :
 - 5 jours de congés (au lieu de 3 prévus dans le code du travail)

Négociations télétravail

Merci aux plus de **200 salariés** qui ont pris le temps de répondre à notre questionnaire de septembre 2020.

[Les résultats de l'enquête sont disponible ici](#), et nous ont permis d'alimenter nos revendications.

Les négociations se poursuivent en vue d'une conclusion début février.

LES SALARIÉS PLUS PRODUCTIFS EN TÉLÉTRAVAIL

... À SE DEMANDER SI ILS NE FONT PAS TRAVAILLER LEURS GOSSES!



Télétravail et confinement

[Il y a 1 semaine, nous nous demandions si le retour en présentiel à 50% proposé par la Direction était bien raisonnable](#) au vu de l'évolution de la situation sanitaire.

Quelques jours et un couvre-feu avancé à 18 h plus tard, nos échanges avec la Direction ont permis de faire préciser que **le retour en agence repose bien sur le volontariat** et que ceux préférant rester sur des modalités de télétravail plus intensif pouvaient le demander.

Frais de déplacement

En période de crise, on rogne sur tout ce qu'on peut, et comme il n'est guère possible de toucher au salaire, les frais de déplacement peuvent être sources de tensions entre salariés et managers...

Rappelons donc les règles en la matière...

En Grands Déplacements :

- c'est vous qui choisissez si vous préférez que la société gère votre hébergement ou si vous préférez toucher l'indemnité forfaitaire. Pas votre manager.
- en voiture, le trajet pour rejoindre votre lieu de mission est indemnisé à 45 c€/km (+ péage éventuel)

| Barème 2021 de l'indemnité forfaitaire de grands déplacements | Repas | Logement et petit déjeuner | |
|---|---------|--|---------------------|
| | | Paris et départements (92), (93) et (94) | Autres départements |
| Pour les 3 premiers mois | 19,10 € | 68,50 € | 50,80 € |
| Au-delà du 3 ^e et jusqu'au 24 ^e mois | 16,20 € | 58,20 € | 43,20 € |
| Au-delà du 24 ^e et jusqu'au 72 ^e mois | 13,40 € | 48,00 € | 35,60 € |

En Petits Déplacements :

- La règle de base, c'est le recours aux **transports collectifs**, pris en charge à 100% par Modis.
- Si cela n'est pas possible et que vous prenez votre **véhicule personnel** pour vous rendre chez votre client, **l'indemnité de base est d'environ 11 c€/km**, ce qui couvre les frais de carburant, mais pas l'usure de votre véhicule.

Si vous jugez ce montant insuffisant et que votre client est plus éloigné de votre domicile que votre agence, sachez que - sauf mention particulière dans votre contrat de travail - vous n'êtes pas tenu d'utiliser votre véhicule personnel et pouvez **demandeur un véhicule de service ou une indemnité améliorée**.

Cette dernière solution profitait à de nombreux salariés jusqu'ici, quoi que nous nous inquiétions de voir certains usages aujourd'hui remis en cause.

**Ne vous faites pas rouler avec les frais.
Ne restez pas seul et contactez-nous si vous bénéficiez
d'un régime dérogatoire.**

Votre équipe Cfdt

Vos représentants sont à votre service, sur toute la France.
N'hésitez pas à les contacter !

NORD



Franck G

ING. CALCUL

06 88 24 25 41

CHERBOURG



Vincent M
PROJETEUR
06 03 39 98 12



Catherine E
ING. ETUDE
06 19 44 32 80

ÎLE-DE-FRANCE



Ndeye-Sokhna D
CONSULTANTE
06 34 16 97 54

NANTES



Samuel T
CHARGE
D'AFFAIRE
06 03 18 54 12



Alexandre B
TECH. ETUDE
06 16 46 41 41

TOURS



Géraldine A
ASSISTANT
PROJET
06 09 39 32 79



Vincent P
ING. ETUDE
06 70 74 67 89



Jade D
ING. ETUDE
06 18 30 03 11

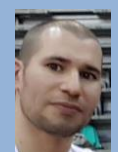


Sébastien G
PROJETEUR
06 82 91 87 26

LYON



Magalie B
RESSOURCE
MANAGER



Cédric E
ING. ETUDE
06 63 72 58 24



Thierry C
ING. PROJET
06 16 75 94 06



Frederic D
CHEF DE
PROJET
06 01 79 24 27



Aurelien R
CHEF DE
PROJET
06.77.64.70.34

PAU

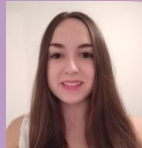


Matthieu B
ING.
METHODES
06 85 65 11 99



Matthieu H
GEOLOGUE
06 29 85 35 16

CLERMONT-FERRAND



Maud L
ING. ETUDE
07 68 42 82 29



Sandrine G
PROJETEUR
06 09 87 53 50

TOULOUSE



Le blog

cfdt-modis.blogspot.fr



Courriel

cfdt.modis@gmail.com



Les Délégués Syndicaux CFDT

Vincent (Tours) 06.70.74.67.89

Maud (Clermont-Ferrand) 07 68 42 82 29

Frederic (Lyon) 06.01.79.24.27



Nos élus et adhérents vous conseillent, vous défendent, et plus généralement se mobilisent pour l'amélioration des conditions de travail chez Modis.

N'hésitez pas à nous solliciter et à nous rejoindre!

LA CFDT, C'EST TOI, C'EST MOI, C'EST NOUS...

Rejoignez le 1^{er} syndicat de France

Rejoindre la CFDT, c'est choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place pour devenir acteur de votre vie professionnelle.

Être adhérent à la CFDT, pour vous, c'est la garantie d'être respecté, écouté, défendu.

Toute la CFDT s'engage à vos côtés, que ce soit sur votre lieu de travail ou par l'intermédiaire de nos services aux adhérents.

Accueillir un nouvel adhérent, pour nous, c'est être en capacité de peser plus, car des adhérents plus nombreux font un syndicat plus fort et plus représentatif. Si la CFDT a des ambitions pour tous, avec chacun d'entre vous, elle a une chance de plus de les concrétiser.

L'adhésion à la Cfdt est **anonyme** et **résiliable à tout moment**.

Vous pouvez nous rejoindre pour un **mois**, un **an** ou la **vie entière**.

Nous serons toujours heureux d'avoir fait un bout de chemin à vos côtés.



Ou via le
traditionnel bulletin
page suivante...

Attention : l'adhésion en ligne étant *vraiment* anonyme, pensez à nous informer de votre démarche par mail à l'adresse cfdt.modis@gmail.com si vous souhaitez recevoir nos informations propres à modis et participer à nos échanges.

Sinon, nous n'avons aucun moyen de savoir que vous avez rejoint la grande famille de la Cfdt.



BULLETIN D'ADHESION

Rejoignez
le 1^{er} syndicat
de France !

Je soussigné(e) M Mme

Nom Prénom

adhère à la Cfdt.

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriel

@

Informations professionnelles

Société MODIS

Agence

Fonction

Statut Employé ETAM Cadre

Calcul de la cotisation

0,75 % de la rémunération nette imposable

ouvre droit à un **crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation**

Rémunération
mensuelle nette
imposable *

€

(avant prélèvement à la source)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de
mandat

(à compléter par le syndicat)

Type de paiement **Récurrent**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER : CFDT

ICS : FR88ZZZ254894

Coordonnées du
syndicat (à compléter
par le syndicat)

Nom du titulaire du
compte à débiter :

IBAN du compte à
débiter

Fait à

Date

Signature

Bulletin à renvoyer à l'adresse cfdt.modis@gmail.com

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. **Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers**, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.